



Réf. Farde e-Assemblées : 2367005

N° OJ : 90

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/11/2020

Objet : Culture 2020.- Annulation du subside nominatif à l'asbl Concours Musical International Reine Elisabeth de Belgique.- Montant : 8.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Vu la liste des transferts reprenant les subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 9 décembre 2019;

Considérant l'annulation par l'asbl Concours Musical International Reine Elisabeth de Belgique de l'organisation du Concours Musical International Reine Elisabeth de Belgique 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Supprimer le subside nominatif de 8.000,00 EUR inscrit à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2020 au profit de l'asbl Concours Musical International Reine Elisabeth de Belgique pour l'organisation du Concours Musical International Reine Elisabeth de Belgique 2020, et libérer les crédits.

Annexes :